

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1976

5 août 2015

SOMMAIRE

Alpha Equity S.A.	94808	Partners Group Private Markets Credit Stra-	
Alpha Equity S.A.	94808	tegies S.A.	94805
Aquilon S.A.,	94842	PB Invest	94806
Armance SA	94807	Pepson Investment S.à r.l.	94806
Beacon Luxembourg S.à r.l.	94807	Publicom S.à.r.l.	94805
CNA Corporation S.A.	94815	RD Card Luxembourg S.à r.l.	94805
Development Venture IV German Feeder		R & N Leudelange S.A.	94805
S.C.A.	94827	S.F.A. S.A.	94803
Ebos Luxembourg S.A.	94826	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS	94803
Elite Cars Leasing Sàrl	94802	Smurfit International Luxembourg S.à r.l.	94803
EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l.	94820	Soprano Retail 2 S.à r.l.	94804
E-Nurse	94815	Souf S.A.	94811
Erre Tre S.A.	94842	Strategie Pro Rendite SICAV-FIS	94810
Euro-Silikon S.à r.l.	94848	Suomi Broadcast Networks Holding Luxem-	
Evasion	94802	bourg S.à r.l.	94803
Even RX Elf S.à r.l.	94802	TENALA Spf S.A.	94808
Friedhaff II S.A.	94848	Thaleya S.à r.l.	94809
Gamax Management AG	94802	The Bank of New York Mellon (International)	
Hopewell S.V. S.C.A.	94815	Limited, Luxembourg Branch	94809
Locarno Technologies S.à r.l.	94815	The New Kotton Sàrl	94802
Mangue S.A., S.P.F.	94842	THIEFELS et BOURG S.A.	94809
Medway Investment S.à r.l.	94839	TR & Associés	94803
Naturata S.A.	94804	TVN DTH Holdings S.à r.l.	94848
Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	94807	Umanis Luxembourg S.A.	94809
OCPS Holdings S.à r.l.	94806	Unit S.à r.l.	94804
Ophelia International Investments	94804		

The New Kotton Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 3, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 170.332.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083665/9.
(150096002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60.
R.C.S. Luxembourg B 170.592.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087947/10.
(150101171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Even RX Elf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 176.201.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087948/10.
(150100712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Elite Cars Leasing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 86.440.

Je soussigné, Salah ZAIM, certifie par la présente démissionner, ce jour, avec effet immédiat, de mon poste de gérant administratif que j'occupe au sein de la société ELITE CARS LEASING, située au 75 route de Longwy à Bertrange (L-8080).

Lexy, le 31 mai 2015.

Salah ZAIM.

Référence de publication: 2015087934/11.
(150100639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour Gamax Management AG

Société anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015088006/14.
(150100958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

TR & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 140.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083672/9.
(150096029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juin 2015.
Référence de publication: 2015087500/10.
(150099684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

S.F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015087491/10.
(150099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 100.893.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 9. Juni 2015.

Référence de publication: 2015087499/12.
(150099372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Suomi Broadcast Networks Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Suomi Broadcast Networks Holding Luxembourg S.à r.l.
Inderdip Syan / G. B. A. D. Cousin
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015087510/13.
(150099605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Unit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 185.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083675/9.

(150095313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Naturata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 31.794.

Am 9. März 2015 haben die 3 Verwaltungsratsmitglieder folgenden Beschluss gefasst:

Herr Kurt Bärtges, wohnhaft in 10 Oberdorf D-55483 Horbruch, wird ab dem 9. März 2015 als technischer Geschäftsführer und zur täglichen Geschäftsführung von Naturata Biobau ernannt.

Für alle Angelegenheiten betreffend dem Naturata Biobau ist seine Mitunterschrift erforderlich.

Référence de publication: 2015085690/11.

(150097637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Ophelia International Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.313.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2015085708/12.

(150097559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Soprano Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 195.067.

Extrait des résolutions des associés de la Société datées du 1^{er} juin 2015

En date du 1^{er} juin 2015, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et ont décidé de:

- nommer Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 103.336 et dont le capital social s'élève à EUR 12.500, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- de nommer Ciedic Chan, née le 8 mai 1978 à Londres au Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Derbyshire House, St Chad's Street, WC1H 8AG Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015087504/22.

(150099722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Publicom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 122, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 59.309.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015086638/10.

(150098357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

R & N Leudelange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 162.173.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2015

Les administrateurs prennent note du changement des adresses des administrateurs suivants:

1. Nicolas Buck, administrateur et Président du Conseil d'Administration, réside désormais à Rue des Cerisiers, 22 à L-1322 Luxembourg.

2. Renaud Jamar de Bolsée, administrateur, réside désormais à Rue de Dormans, 42 à L-1421 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015087459/13.

(150099900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

RD Card Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.114.

En date du 12 décembre 2006, l'associé unique Palamon European Equity II, L.P., avec siège social au 33, Cleveland House, King Street, SW1Y6RJ Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Rd Card Cayman One Limited, avec siège social au 87, Mary Street, Walker House, KY1-9002 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Rd Card Cayman One Limited, précité, avec 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015086653/15.

(150098398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 168.347.

RECTIFICATIF

Suite à l'avis n°L150094182 déposé le 03/06/2015:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015087436/16.

(150099209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

PB Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2015

En date du 3 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Christophe Lhote, de Monsieur Stéphane Herpe et de Monsieur Charles Nollet en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PB Invest

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015087438/17.

(150099756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

OCPS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 193.712.

Rectificatif du document déposé et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 29 mai 2015 sous le numéro L150091235.

Monsieur DE MILTA Stephen Robert n'a pas démissionné tant que qualité de gérant, a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 juin 2015.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2015088285/18.

(150100883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pepson Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.815.

Extrait d'acte de cession de parts sociales sous seing privé

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 25/05/2015, Mr Mauro Scocco, ayant son adresse à Eriksbergsgatan 1 B, 6tr, 11430, Stockholm, Suède, a cédé 99 parts sociales qu'elle détient dans la société Pepson Investment Sàrl à Nubilus AB, reg. N. 556407-2469, Box 103, 701 42, örebro, Stockholm, Suède.

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 25/05/2015, Luxembourg International Consulting S.A., ayant son siège social au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, a cédé 1 part sociale qu'elle détient dans la société Pepson Investment Sàrl à Nubilus AB, reg. N. 556407-2469, Box 103, 701 42, örebro, Stockholm, Suède.

Par conséquent Nubilus AB détient toutes les parts sociales de la société.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015087441/19.

(150099555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Beacon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Beacon Luxembourg S.à. r.l.
Christiaan van Arkel
Gérant

Référence de publication: 2015088712/14.

(150101939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Armance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 142.211.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 mai 2015

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur Gerdy ROOSE et nomme Monsieur Paul Georges DESPATURE, né le 11.05.1945 à Marcq-en-Barœul (France), demeurant au 5, Chemin Maurice Ravel, CH-1290 Versoix (Suisse), comme nouvel administrateur, à compter du 21.05.2015. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMANCE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015088702/16.

(150101946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.052.988,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Extrait des résolutions écrites des associés datées du 9 juin 2015

Le mandat des gérants et du Réviseur d'Entreprises Agréé venant à échéance, il a été décidé d'élire pour la période allant jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2015:

Conseil de gérance

Laurent Forget, gérant de catégorie B et président, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;

Vittorio Pignatti-Morano Campori, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, GB - W1H 6LR Londres;

Joseph Cohen, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 35 Portman Square, GB - W1H6LR Londres;

Hélène Mercier, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste L - 2346 Luxembourg,

Jérôme Geier, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement au 20 rue de la Poste L -2346 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises Agréé

Grant Thomson Lux Audit S.A., 83, Pafébruch, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocean Trade Lux Co S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015088272/24.

(150100927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Alpha Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.214.

Le bilan rectificatif et complémentaire (rectificatif et complémentaire du bilan 2013, enregistré à Luxembourg le 22 avril 2015, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150068204) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015088690/14.

(150101497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

TENALA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015089238/15.

(150101325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Alpha Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.214.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 10 juin 2015

L'actionnaire unique ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent, Peter van Opstal, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016.

L'actionnaire unique décide de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016, à la fonction d'administrateur:

- Lux Business Management S.à r.l. ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent, Christian Knauff, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

- Cyrille Vallée, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

L'actionnaire unique décide de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016, le mandat du commissaires aux comptes suivant:

- Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015088689/25.

(150101496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Umanis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.492.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083679/9.
(150095586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

Thaleya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2015089223/11.
(150101769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société mère The Bank of New York Mellon (International) Limited, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch
Référence de publication: 2015089224/12.
(150101106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

THIEFELS et BOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 24, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 38.525.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 24 avril 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Georges BOURG, Administrateur délégué et Administrateur, né à Mersch (L) le 30 décembre 1953, demeurant à L - 7593 Beringen/Mersch, 16, Rue Wenzel;

Madame Marie-Paule ANTONY-DIMMER, Administrateur, née à Clervaux (L) le 8 décembre 1957, demeurant à L - 6187 Gonderange, 7, Cité Am Gringert;

Madame Nelly HUBERT-THIEFELS, Administrateur, née à Tétange (L) le 3 février 1921, demeurant à L - 7535 Mersch, 22, Rue de la Gare.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2015089248/22.

(150101660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Strategie Pro Rendite SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.619.

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am dreizehnten Mai.

Vor dem Unterzeichneten, Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Gesellschafterversammlung von der Strategie Pro Rendite SICAV-FIS („Gesellschaft“), eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Gesellschaftssitz in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 9. April 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 983 vom 25. April 2013.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Christian Lehnertz, wohnhaft in Trier (Deutschland) eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Protokollführer Frau Solange Wolter, beruflich ansässig in Luxemburg (Luxemburg).

Die Versammlung bestimmte zur Stimmzählerin Frau Lisa Gorges, wohnhaft in Trier (Deutschland).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem amtierenden Notar, aufgeführt. Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verzicht auf gesonderte Einladungsformalitäten
2. Beschlussfassung der Aktionäre über die Auflösung der Gesellschaft.
2. Ernennung der LRI Invest S.A., vertreten durch Herrn Markus Gierke, zum Liquidator
3. Bestellung der KPMG Audit S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Liquidation
4. Verschiedenes

II.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche 201.540 sich im Umlauf befindenden Namensaktien auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind.

IV. Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist demnach ordnungsgemäß gebildet und ist zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig:

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die vertretenen Aktionäre beschließen, dass sie die erforderlichen Einladungsformalitäten für nicht erforderlich erachten und erkennen an, dass sie vor Beginn der Versammlung Kenntnis von der Tagesordnung erhalten haben.

Zweiter Beschluss

Nachdem die Gesellschafterversammlung die Gründe der Liquidation der Gesellschaft gehört hat, beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung dieselbe Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen, welche nunmehr nur noch für ihre Liquidation besteht.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung bestimmt und ernennt vorbehaltlich der Genehmigung der CSSF zum alleinigen Liquidator:

Die Gesellschaft LRI Invest S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (R. C. S. Luxemburg, Sektion B Nr. 28.101), vertreten durch Herrn Markus Gierke mit beruflicher Anschrift in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Vierter Beschluss

Der Liquidator hat die weitgehendsten Befugnisse sowie diese durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung bestimmt und ernennt KPMG Audit S.à r.l. zum Abschlussprüfer der Liquidation.

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LEHNERTZ, S. WOLTER, L. GORGES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15737. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Juni 2015.

Référence de publication: 2015086693/68.

(150099046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Souf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 104.940.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Souf S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 104940, (the "Company"), incorporated pursuant to a demerger deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 of March 22, 2005,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

The Chairman appoints Mr. Luis OJEDA, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Jutta MERTES, employee, residing professionally in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Statement that the Company has actually only one shareholder;
2. Amendment of articles 10, 11 (point 6), 12, 13 (point 1) and 14 of the articles of association;
3. Resignation of Mr. Jürgen FISCHER, Mr. Klaus KRUMNAU and Mr. Jean BEISSEL as directors, with discharge;
4. Appointment of a sole director and fixing of the duration of his mandate;
5. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and that the sole shareholder, duly represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting states that the Company actually has only one shareholder.

Second resolution

The Meeting decides to amend articles 10, 11 (point 6), 12, 13 (point 1) and 14 of the Articles and to subsequently give them the following wordings:

“ Art. 10. Board of directors - sole Director.

10.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only (the “Sole Director”) until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

10.3 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.”

“ Art. 11. (...)

11.6 Minutes of the meetings of the Board of Directors are signed by all the members present at the sitting. In case the board of directors is composed of one director only, the Sole Director shall sign these documents.

(...)”

“ Art. 12. General powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.”

“ Art. 13. Delegation of powers.

13.1. The Board of Directors or the Sole Director may delegate the day-to-day management of the business of the Company, understood in its widest sense, to directors or to third parties who need not necessarily be shareholders of the Company.”

“ Art. 14. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is in all circumstances represented as concerns the Company purpose by two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the Sole Director.”

Third resolution

The Meeting decides:

- to accept the resignation of Mr. Jürgen FISCHER, Mr. Klaus KRUMNAU and Mr. Jean BEISSEL as directors of the Company and to grant them, by special vote, full and entire discharge for the execution of their mandate;

- to appoint Mr. Fabian DELLE, company director, born in Bremerhaven (Federal Republic of Germany), on August 10, 1967, residing in E-29670 Marbella (Málaga), 6, calle San Pedro de Alcántara, Edificio Madrid, floor P02 (Spain), as sole director, his mandate will expire at the general annual meeting in the year 2020.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “Souf S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104940, (la “Société”), constituée suivant acte de scission reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 22 mars 2005,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont n'été plus modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Le Président désigne Monsieur Luis OJEDA, employé, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Jutta MERTES, employée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société a actuellement un seul actionnaire;
2. Modification des articles 10, 11 (point 6), 12, 13 (point 1) et 14 des statuts;
3. Démission de Monsieur Jürgen FISCHER, Monsieur Klaus KRUMNAU et Monsieur Jean BEISSEL comme administrateurs, avec décharge;
4. Nomination d'un administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;
5. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la Société a actuellement un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 10, 11 (point 6), 12, 13 (point 1) et 14 des statuts et de leur donner subséquemment les teneurs suivantes:

“ Art. 10. Conseil d'administration - Administrateur unique.

10.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre (l'“Administrateur Unique”) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

10.2 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, en observant les dispositions légales."

" **Art. 11.** (...)

1.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, l'Administrateur Unique signera ces documents.

(...)"

" **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration ou l'Administrateur Unique peuvent déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société."

" **Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique."

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Jürgen FISCHER, Monsieur Klaus KRUMNAU et Monsieur Jean BEISSEL comme administrateurs de la Société et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat; et

- de nommer Monsieur Fabian DELLE, administrateur de société, né à Bremerhaven (République Fédérale d'Allemagne), le 10 août 1967, demeurant à E-29670 Marbella (Málaga), 6, calle San Pedro de Alcántara, Edificio Madrid, étage P02 (Espagne), comme administrateur unique, son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, L. OJEDA, J. MERTES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 juin 2015. 2LAC/2015/12299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086687/195.

(150098969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

E-Nurse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 137.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015083891/9.
(150096200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Locarno Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10.06.2015.
Référence de publication: 2015087323/10.
(150099587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 juin 2015

Ayant été informé du décès de Monsieur Juan PARLADE TRIOLA survenu courant décembre 2014, le conseil d'administration a décidé de pourvoir provisoirement à son remplacement et de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Juan Miguel PARLADE de ELIA, demeurant à Gauchos 3915, 11900 Montevideo, Uruguay.

Monsieur Juan Miguel PARLADE de ELIA terminera le mandat de Monsieur Juan PARLADE TRIOLA qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088782/15.

(150101585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Hopewell S.V. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 173.812.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of May

Before Us, Maître Karine REUTER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Hopewell S.à.r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg RC under thereference B 162.182,

here represented by Mister Julien Poncelet, whose professional address is L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers

by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 27 May 2015, said proxy, after having been initialed ne varitur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The company is acting as manager of

Hopewell S.V. S.C.A.

a société en commandite par actions having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers (R.C.S. Luxembourg, section B number 173.812),

incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary, on the 13th of December, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 160, dated January 23rd, 2013, page 7.652.

The articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed received by the undersigned notary, on the 21st of July 2014, published in the Memorial C on the 17th September 2014, number 2515, page 120695.

The appearing party - acting in said capacity - has requested the undersigned notary to enact its declarations as follows:

1. Article 6 of the articles of incorporation states as follows:

« **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The authorised capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, including the registered share capital, obligations and features as the existing shares.

6.2 The Manager of the Company is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription for Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares.

6.3 The Manager of the Company is authorised to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights, within each Compartment, to the new Limited Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Limited Shares.

6.4 The Manager of the Company is authorised to record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.»

2. The sole manager decided, by resolution dated 26th May 2015, of which a copy will remain attached to the present deed, and will be filed with the deed with the registration authorities, to

- increase the share capital of Hopewell SCA - Compartment 1 by an amount of one million six hundred twenty-two thousand seven hundred and twenty-four point thirty-one United States dollars (USD 1, 622,724.31.-)

- bring the share capital from its current amount of five million four hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-six point seventeen United States dollars (USD 5,467,696.17.-) to an amount of seven million ninety thousand four hundred and twenty point forty-eight United States Dollars (USD 7,090,420.48.-), by way of the creation and issuance of one hundred sixty-two million two hundred seventy-two thousand and four hundred thirty-one (162,272,431.-) A shares of the Company with a nominal value of one cent United States dollars (USD 0.01.-),

- the newly issued shares being fully paid-up by an amount of USD one million six hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-four point thirty one United States Dollars (USD 1, 622, 724.31.-) in addition to a share premium amounting to USD zero zero two nine four one two (USD 0.,-0029412.-) per share

and the total amount contributed to Compartment 1 being two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2, 100,000.-)

the shares to be subscribed as follows:

1) Deltec Bank & Trust Limited, Bahamas	23.181.776 shares
2) Lombard Odier & Co Ltd, Switzerland	15.454.517 shares
3) Isabelle Asfar, Lebanon	15.454.517 shares
4) Archeron Capital Ltd, United Kingdom	15.454.517 shares
5) Robert Bocti, Lebanon	15.454.517 shares
6) Alexis De Dietrich, Switzerland	<u>77.272.587 shares</u>
Total	162.272.431 shares

3. Pursuant to article 5 of articles of incorporation, the share capital is set at USD five million four hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-six point seventeen United States dollars en (USD 5,467,696.17) consisting of one hundred thousand (100,000) manager' shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) (the Unlimited Shares and the holder(s) thereof the Unlimited Partner), and limited shares (the Limited Shares) of the Company allocated to different compartments of the Company (each, a Compartment, and the holders of such shares, Limited Partners) as follows:

five hundred and forty-six million six hundred sixty-nine thousand six hundred and seventeen (546, 669,617) A limited shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, issued by Compartment 1 (the A Limited Shares).

4. Pursuant to article 6, the authorized capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250, 000,000.-) representing twenty-five billions (25, 000,000,000) shares having the same rights, obligations and features as the existing shares,, including the registered share capital, obligations and features as the existing shares.

5. The same article states that «The Manager of the Company is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription for Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares

6. In accordance with the resolution taken on the 26th May 2015, the manager has decided to increase the capital as stated above.

Pursuant to this, the company's capital - in Compartment 1 - is increased as follows:

1) Deltec Bank & Trust Limited, Bahamas

Subscription of 23.181.776 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 300.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 68.182.- US dollars.

2) Bank Lombard Odier & Co Ltd, Switzerland

Subscription of 15.454.517 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 200.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 45.455.- US dollars.

3) Isabelle Asfar, Lebanon

Subscription of 15.454.517 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 200.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 45.455.- US dollars.

4) Archeron Capital Ltd, United Kingdom

Subscription of 15.454.517 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 200.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 45.455.- US dollars.

5) Robert Bocti, Lebanon

Subscription of 15.454.517 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 200.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 45.455.- US dollars.

6) Alexis De Dietrich, Switzerland

Subscription of 77.272.587 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 1.000.000,00.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 227.274.- US dollars.

In total:

one hundred sixty two million two hundred seventy-two thousand and four hundred thirty-one (162,272,431.-) newly issued A shares with a nominal value of US Dollars 0,01.- and a total payment of share premium of 477 275,69.- US Dollars, the total amount contributed to the Compartment 1 being two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2.100.000.-)

The contributions have been fully paid up in cash, so that the amount of 1 622 724.31.- USD has been put at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary by a blocking certificate.

7. As a consequence of the aforementioned increase of share capital, article 5.1 shall be amended and shall read as follows:

« Art. 5. 1. Share Capital.

5.1 The share capital is set at seven million ninety thousand four hundred and twenty comma forty-eight United States Dollars (USD 7, 090,420.48.-), consisting of

one hundred thousand (100,000) manager's shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) (the Unlimited Shares and the holder(s) thereof the Unlimited Partner), and limited shares (the Limited Shares) of the Company allocated to different compartments of the Company (each, a Compartment, and the holders of such shares, Limited Partners) as follows:

Seven hundred nine million forty-two thousand and forty-eight (709.042.048) A limited shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, issued by Compartment 1 (the A Limited Shares).»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand and sixteen euros (EUR 4.016.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf mai

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- La société HOPEWELL S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.182,

représentée par Monsieur Julien Poncelet, avec adresse professionnelle L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 27 mai 2015,

après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

ladite société agissant en sa qualité de gérant de la société

Hopewell S.V. S.C.A.

une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 173.812,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 160 daté du 23 janvier 2013, page 7.652.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2515, daté du 17 septembre 2014, page 120695.

La partie comparante, agissant en ès-qualité, a prié le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. L'article 6 des statuts de la société dispose que:

« Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliard (25.000.000.000,-) d'actions, y compris le capital social, ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

6.2 Le Gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

6.3 Le Gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

6.4 Le Gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

2. Le gérant de ladite société a, suivant décision du 26 mai 2015, décision dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte, décidé:

- d'augmenter le capital social de la société HOPEWELL SCA -Compartiment 1 - par un montant de UN MILLION SIX CENT VINGT-DEUX MILLE ET SEPT CENT VINGT-QUATRE US DOLLARS (1.622.724.- USD), moyennant l'émission de CENT SOIXANTE-DEUX MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-ET-UN (162.272.431) actions nouvelles de classe A, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro 1 USD, afin d'augmenter le capital social de ladite société de son montant actuel de cinq millions quatre cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-seize virgule dix-sept us dollars (USD 5.467.696,17,-) au nouveau montant de SEPT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENT VINGT VIRGULE QUARANTE-HUIT US DOLLARS (7.090.420,48.- USD)

- les actions nouvellement émises étant intégralement libérées moyennant un apport en numéraire de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE US DOLLARS (1.662.724.- USD) ainsi que moyennant le paiement d'une prime d'émission de 0,0029412 US DOLLARS par action, soit au total DEUX MILLIONS CENT MILLE US DOLLARS (2.100.000.-USD)

lesdites 162.272.431 actions étant souscrites et libérées comme suit:

1) Deltec Bank & Trust Limited, Bahamas	23.181.776 parts
2) Lombard Odier & Co Ltd, Suisse	15.454.517 parts
3) Isabelle Asfar, Liban	15.454.517 parts
4) Archeron Capital Ltd, Royaume-Uni	15.454.517 parts
5) Robert Bocti, Liban	15.454.517 parts
6) Alexis De Dietrich, Suisse	77.272.587 parts
Total:	162.272.431 parts

3. Conformément à l'article 5 des statuts, le capital social est actuellement fixé comme suit:

«Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-seize USD et dix-sept USD centimes (USD 5.467.696,17.-)

consistant en:

cent mille (100,000) actions d'actionnaire commandité ayant une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01) (les Actions d'Actionnaire Commandité et leur détenteur, l'Actionnaire Commandité) et d'actions d'actionnaires commanditaires (les Actions d'Actionnaire Commanditaire) de la Société allouées aux différents compartiments de la Société (chacun, un Compartiment, et les détenteurs de telles actions, les Actionnaires Commanditaires) comme suit:

cinq cent quarante-six millions six cent soixante-neuf mille six cent dix-sept (546.669.617) actions d'Actionnaire Commanditaire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01), émises par le Compartiment 1 (les Actions A).

4. Comme ci-avant exposé, le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliards (25.000.000.000,-) d'actions ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

5. Le même article stipule encore que:

«Le Gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

Le Gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions d'Actionnaire Commanditaire.

Le Gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

6. Conformément à la décision du 26 mai 2015, pré qualifiée, le gérant pré qualifié a décidé d'augmenter le capital conformément à ce qui a été ci avant exposé.

Dès lors, le capital social - compartiment 1 - est augmenté de la façon suivante:

1) Deltec Bank & Trust Limited, Bahamas

Souscription de 23.181.776 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 300.000,00.- USD ainsi qu'une prime d'émission de 68.182.- US dollars.

2) Bank Lombard Odier & Co Ltd, Switzerland

Souscription de 15.454.517 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 200.000,00.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 45.455.- US dollars.

3) Isabelle Asfar, Lebanon

Souscription de 15.454.517 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 200.000,00.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 45.455.- US dollars.

4) Archeron Capital Ltd, United Kingdom

Souscription de 15.454.517 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 200.000,00.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 45.455.- US dollars.

5) Robert Bocti, Lebanon

Souscription de 15.454.517 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 200.000,00.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 45.455.- US dollars.

6) Alexis De Dietrich, Switzerland

Souscription de 77.272.587 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 1.000.000,00.-USD ainsi qu'une prime d'émission de 227.274.- US dollars.

Soit au total:

CENT SOIXANTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT VINGT-ET-UN (162.272.431) actions de classe A nouvellement émises, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un USD, et le paiement d'une prime d'émission total de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DEUX MILLE SOIXANTE-QUINZE VIRGULE SOIXANTE-NEUF USD (477.275,69 USD)

faisant au total une contribution au Compartiment 1 de DEUX MILLIONS CENT MILLE USD (2.100.000.- USD)

Les contributions ont été payées entièrement en espèce et libérées à concurrence de la somme totale de UN MILLION SIX CENT VINGT-DEUX MILLE SEPT CENT VINGT-QUATRE VIRGULE TRENTE-ET-UN CENTIME US DOLLARS (1.622.724,31.-USD) de telle sorte cette somme est à présent à la disposition de la société comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire.

7. En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5.1. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à SEPT MILLIONS QUATRE-VINGT-DIX QUATRE CENT VINGT VIRGULE QUARENTE-HUIT USD (USD 7.090.420,48) consistant en:

cent mille (100,000) actions d'actionnaire commandité ayant une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01) (les Actions d'Actionnaire Commandité et leur détenteur, l'Actionnaire Commandité) et d'actions d'actionnaires commanditaires (les Actions d'Actionnaire Commanditaire) de la Société allouées aux différents compartiments de la Société (chacun, un Compartiment, et les détenteurs de telles actions, les Actionnaires Commanditaires) comme suit:

sept cent neuf millions quarante-deux mille quarante-huit (709.042.048) actions d'Actionnaire Commanditaire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de United States dollar (USD 0,01), émises par le Compartiment 1 (les Actions A).»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est évalué à environ quatre mille seize euros (4.016,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: J. PONCELET, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12080. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087226/268.

(150099274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 832.442.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June,
before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.314 and with a share capital of USD 802,442,458 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 26, 2012 number 1604. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on February 6, 2015 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, in the process of being published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas under file number 801023162;

4. McKenna & Associates, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginia 22201, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, registered in Ontario with the Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario under number 1409955;

6. Jowdat Waheed, having his residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, CDN-M4N 1E5, Toronto, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420; and

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467;

all here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Pétange, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty million United States Dollars (USD 30,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 802,442,458), to eight hundred thirty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 832,442,458) by way of the issuance of six million (6,000,000) class A shares, six million (6,000,000) class B shares, six million (6,000,000) class C shares, six million (6,000,000) class D shares and six million (6,000,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and

5. Miscellaneous.

III. Then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders RESOLVE to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of thirty million United States Dollars (USD 30,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 802,442,458), to eight hundred thirty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 832,442,458) by way of the issuance of six million (6,000,000) class A shares, six million (6,000,000) class B shares, six million (6,000,000) class C shares, six million (6,000,000) class D shares and six million (6,000,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. NGP Midstream & Resources, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:
 - (i) One hundred fifty thousand five hundred five (150,505) class A shares;
 - (ii) One hundred fifty thousand five hundred four (150,504) class B shares;

- (iii) One hundred fifty thousand five hundred four (150,504) class C shares;
- (iv) One hundred fifty thousand five hundred four (150,504) class D shares; and
- (v) One hundred fifty thousand five hundred four (150,504) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of seven hundred fifty-two thousand five hundred twenty-one United States Dollars (USD 752,521.-), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Eighty-one thousand forty (81,040) class A shares;
- (ii) Eighty-one thousand forty-one (81,041) class B shares;
- (iii) Eighty-one thousand forty-one (81,041) class C shares;
- (iv) Eighty-one thousand forty-one (81,041) class D shares; and
- (v) Eighty-one thousand forty-one (81,041) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of four hundred five thousand two hundred four United States Dollars (USD 405,204), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. Centaurus Capital, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-seven (1,147,637) class A shares;
- (ii) One million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-seven (1,147,637) class B shares;
- (iii) One million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-seven (1,147,637) class C shares;
- (iv) One million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-six (1,147,636) class D shares; and
- (v) One million one hundred forty-seven thousand six hundred thirty-six (1,147,636) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of five million seven hundred thirty-eight thousand one hundred eighty-three United States Dollars (USD 5,738,183), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. McKenna & Associates, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Six thousand twenty-eight (6,028) class A shares;
- (ii) Six thousand twenty-eight (6,028) class B shares;
- (iii) Six thousand twenty-eight (6,028) class C shares;
- (iv) Six thousand twenty-eight (6,028) class D shares; and
- (v) Six thousand twenty-nine (6,029) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of thirty thousand one hundred forty-one United States Dollars (USD 30,141), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Mary River Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Five hundred eighty-two thousand five hundred sixty-nine (582,569) class A shares;
- (ii) Five hundred eighty-two thousand five hundred sixty-eight (582,568) class B shares;
- (iii) Five hundred eighty-two thousand five hundred sixty-eight (582,568) class C shares;
- (iv) Five hundred eighty-two thousand five hundred sixty-nine (582,569) class D shares; and
- (v) Five hundred eighty-two thousand five hundred sixty-eight (582,568) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two million nine hundred twelve thousand eight hundred forty-two United States Dollars (USD 2,912,842), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Seventy-eight thousand two hundred nine (78,209) class A shares;
- (ii) Seventy-eight thousand two hundred nine (78,209) class B shares;
- (iii) Seventy-eight thousand two hundred nine (78,209) class C shares;
- (iv) Seventy-eight thousand two hundred nine (78,209) class D shares; and
- (v) Seventy-eight thousand two hundred ten (78,210) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of three hundred ninety-one thousand forty-six United States Dollars (USD 391,046), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Three million nine hundred fifty-four thousand twelve (3,954,012) class A shares;
- (ii) Three million nine hundred fifty-four thousand thirteen (3,954,013) class B shares;
- (iii) Three million nine hundred fifty-four thousand thirteen (3,954,013) class C shares;

(iv) Three million nine hundred fifty-four thousand thirteen (3,954,013) class D shares; and

(v) Three million nine hundred fifty-four thousand twelve (3,954,012) class E shares,

having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of nineteen million seven hundred seventy thousand sixty-three United States Dollars (USD 19,770,063), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of thirty million United States Dollars (USD 30,000,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

" **Capital Structure.** The share capital of the Company is set at eight hundred thirty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 832,442,458) represented by one hundred sixty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (166,488,490) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred sixty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (166,488,490) class B shares (the "Class B Shares"), one hundred sixty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (166,488,490) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred sixty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-five (166,488,495) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred sixty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-three (166,488,493) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately [to be included by notary] euro (EUR [to be included by notary]).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de juin,

par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.314 et disposant d'un capital social de USD 802.442.458 (la Société). La Société a été migrée de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012, suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2012, numéro 1604. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 6 février 2015 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à l'époque à Esch-sur-Alzette, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'Etat du Texas, dont le siège social est établi au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Texas sous le numéro de dossier 801023162;

4. McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État de Virginie, dont le siège social est établi au 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginie 22201, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État de Virginie sous le numéro de dossier S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., une société constituée en Ontario, dont le siège social est établi au 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, et immatriculée en Ontario auprès du Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario sous le numéro 1409955;

6. Jowdat Waheed, domicilié au 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5084420; et

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467;

tous représentés par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les actuels associés de la Société (les Associés);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 802.442.458), à huit cent trente-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 832.442.458) par voie d'émission de six millions (6.000.000) parts sociales de classe A, six millions (6.000.000) parts sociales de classe B, six millions (6.000.000) parts sociales de classe C, six millions (6.000.000) parts sociales de classe D et six millions (6.000.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et

5. Divers.

III. Suite à quoi, les Associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté par devant le notaire instrumentant, les Associés DECIDENT de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 802.442.458), à huit cent trente-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 832.442.458) par voie d'émission de six millions (6.000.000) parts sociales de classe A, six millions (6.000.000) parts sociales de classe B, six millions (6.000.000) parts sociales de classe C, six millions (6.000.000) parts sociales de classe D et six millions (6.000.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et les libérations des parts sociales nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. NGP Midstream & Resources, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Cent cinquante mille cinq cent cinq (150.505) parts sociales de classe A;
 - (ii) Cent cinquante mille cinq cent quatre (150.504) parts sociales de classe B;
 - (iii) Cent cinquante mille cinq cent quatre (150.504) parts sociales de classe C;
 - (iv) Cent cinquante mille cinq cent quatre (150.504) parts sociales de classe D; et
 - (v) Cent cinquante mille cinq cent quatre (150.504) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de sept cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-et-un dollars américains (USD 752.521,-), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Quatre-vingt-un mille quarante (81.040) parts sociales de classe A;
 - (ii) Quatre-vingt-un mille quarante-et-un (81.041) parts sociales de classe B;
 - (iii) Quatre-vingt-un mille quarante-et-un (81.041) parts sociales de classe C;
 - (iv) Quatre-vingt-un mille quarante-et-un (81.041) parts sociales de classe D; et
 - (v) Quatre-vingt-un mille quarante-et-un (81.041) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de quatre cent cinq mille deux cent quatre dollars américains (USD 405.204), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
3. Centaurus Capital, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Un million cent quarante-sept mille six cent trente-sept (1.147.637) parts sociales de classe A;
 - (ii) Un million cent quarante-sept mille six cent trente-sept (1.147.637) parts sociales de classe B;
 - (iii) Un million cent quarante-sept mille six cent trente-sept (1.147.637) parts sociales de classe C;
 - (iv) Un million cent quarante-sept mille six cent trente-six (1.147.636) parts sociales de classe D; et
 - (v) Un million cent quarante-sept mille six cent trente-six (1.147.636) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cinq millions sept cent trente-huit mille cent quatre-vingt-trois dollars américains (USD 5.738.183), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
4. McKenna & Associates, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Six mille vingt-huit (6.028) parts sociales de classe A;
 - (ii) Six mille vingt-huit (6.028) parts sociales de classe B;
 - (iii) Six mille vingt-huit (6.028) parts sociales de classe C;
 - (iv) Six mille vingt-huit (6.028) parts sociales de classe D; et
 - (v) Six mille vingt-neuf (6.029) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de trente mille cent quarante et un dollars américains (USD 30.141), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
5. Mary River Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf (582.569) parts sociales de classe A;
 - (ii) Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-huit (582.568) parts sociales de classe B;
 - (iii) Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-huit (582.568) parts sociales de classe C;
 - (iv) Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-neuf (582.569) parts sociales de classe D; et
 - (v) Cinq cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-huit (582.568) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de deux millions neuf cent douze mille huit cent quarante-deux dollars américains (USD 2.912.842), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Soixante-dix-huit mille deux cent neuf (78.209) parts sociales de classe A;
 - (ii) Soixante-dix-huit mille deux cent neuf (78.209) parts sociales de classe B;
 - (iii) Soixante-dix-huit mille deux cent neuf (78.209) parts sociales de classe C;
 - (iv) Soixante-dix-huit mille deux cent neuf (78.209) parts sociales de classe D; et

(v) Soixante-dix-huit mille deux cent dix (78.210) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains (USD 391.046), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- (i) Trois millions neuf cent cinquante-quatre mille douze (3.954.012) parts sociales de classe A;
- (ii) Trois millions neuf cent cinquante-quatre mille treize (3.954.013) parts sociales de classe B;
- (iii) Trois millions neuf cent cinquante-quatre mille treize (3.954.013) parts sociales de classe C;
- (iv) Trois millions neuf cent cinquante-quatre mille treize (3.954.013) parts sociales de classe D; et
- (v) Trois millions neuf cent cinquante-quatre mille douze (3.954.012) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de dix-neuf millions sept cent soixante-dix mille soixante-trois dollars américains (USD 19.770.063), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Les apports en numéraire mentionnés ci-dessus d'un montant total de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000) sont désormais à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

L'article 2.1. aura désormais la teneur suivante:

" **Structure financière.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 832.442.458) représenté par cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (166.488.490) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (166.488.490) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (166.488.490) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (166.488.495) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") et cent soixante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (166.488.493) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E" et ensemble les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans les présents Statuts ou dans le Pacte d'Associés."

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2015. Relation: EAC/2015/12841. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015087937/345.

(150100240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Ebos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 148.453.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083892/9.

(150096347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Development Venture IV German Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 197.342.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DV IV General Partner S.A., a société anonyme governed by Luxembourg laws, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 195358;

AXA Krankenversicherung AG, a Aktiengesellschaft (limited liability company) organised under the laws of Germany, with registered office at Colonia-Allee 10-20, 51067 Köln, Germany, and registered with the Köln Trading Company Register under number HRB 1012;

AXA Lebensversicherung AG, a Aktiengesellschaft (limited liability company) organised under the laws of Germany, with registered office at Colonia-Allee 10-20, 51067 Köln and registered with Köln Trading Company under number HRB 271,

represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of proxy forms given under private seal, which, initialled ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

referred to hereafter as the "Shareholders",

Such appearing parties, acting in their capacity as Shareholders, have requested the notary to draw up the articles of incorporation (the "Articles") of a "société en commandite par actions" (the "Company") as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Development Venture IV German Feeder S.C.A. (the "Company"), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager, as defined in Article 8.1;

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The sole object of the Company is investing in participations in unlisted undertakings, equity-like instruments, subordinated debt claim, profit participating loans or other corporate finance instruments and the administration, management, control and disposition of such instruments in accordance with its investment strategy (cf. last paragraph of this Article). The Company may hold cash, bank deposits and other assets for liquidity purposes and may enter into hedging arrangements to hedge against interest rate risks or currency fluctuation risks.

The Company may incur leverage up to 10% of its undrawn commitments.

The Company may enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services and selling agreements in relation to its object.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to affiliates.

The Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

The Company undertakes vis-à-vis its Shareholders to invest at least 85% of its assets in Class B Shares (of any series) issued by, and variable interest loans granted to Development Venture IV S.C.A., which is a société en commandite par actions incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg and which qualifies as an alternative investment fund (AIF) within the meaning of the AIFM Directive.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) divided into one (1.-) unlimited share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) ("action de commandité", the "Unlimited Share") held by the unlimited shareholder and thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholder.

5.1.1 "Shares" means the Unlimited Share and the Limited Shares and "Share" shall be construed accordingly;

5.1.2 "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly;

5.1.3 "Unlimited Shareholder" means the holder at the relevant time of the Unlimited Share;

5.1.4 "Limited Shareholders" means the holders at the relevant time of the Limited Shares and "Limited Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is seventy five million Euro (EUR 75,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after the date of publication of the incorporation deed of the Company provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles.

5.5 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.6 All Shares have equal rights.

5.7 Without prejudice to Article 5.2, the subscribed share capital may be increased by a Shareholders' Resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

5.8 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital and/or its Authorised Capital subject as provided in the 1915 Law. None of the holder(s) of Limited Shares shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Limited Shares.

5.9 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 The Shares will be transferable in accordance with the 1915 Law, provided that any transfer of the Unlimited Share must also comply with Article 7.2.

7.2 Subject to the provisions of Article 7.3 below, any transfer of the Unlimited Share shall be subject to the passing of Shareholders' Resolutions:

7.2.1 approving the transfer; and

7.2.2 amending Article 8.1 to reflect the replacement as Manager of the transferor of the Unlimited Share by the transferee.

7.3 German investors who are directly or indirectly subject to the provisions of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz - "VAG") and allocate the investments to their restricted assets (gebundenes Vermögen) ("Specified German Investors") may sell, transfer, exchange or otherwise dispose of their Interests, as the case may be, without the other Shareholders' (i.e. the Limited Partners' and the General Partner's) consent to any insurance company, any social insurance carrier, any pension fund, any AIF (as defined in the AIFMD), any foundation and/or any credit institution (bank) provided that:

- such transferee is located in the European Economic Area;
- the proposed transferee is a Qualified Investor (as defined below) and is not located in a country listed by the GAFI;
- such disposal would not (without limitation);
 - (i) cause the Company to be terminated;
 - (ii) breach any term of the Articles, if applicable;
 - (iii) breach compliance with any applicable laws;
 - (iv) result in a violation of law by the Company or any of the Shareholders;
 - (v) result in the proposed transferee being unable to meet its obligations hereunder in respect of Commitments; or
 - (vi) result in a deterioration of the credit standing of the Company. and

- if the investment is allocated to its premium reserve (Sicherungsvermögen), the appointed trustee for their restricted assets (or its representative) has granted the prior written approval according to Sec. 70 VAG. The General Partner shall instruct the registrar to enter this approval requirement (Treuhändersperrvermerk) in the shareholder's register in respect of each Specified German Investor.

After the transfer of the Shares by a Specified German Investor, any remaining liability for outstanding amounts by the Specified German Investor is excluded (no joint and several liability (gesamtschuldnerische Haftung) of the Specified German Investor) and is transferred to the transferee. Any such obligations shall be transferred from the Specified German Investor to the transferee with discharging effect from any debt (schuldbefreiende Wirkung). For avoidance of doubt, the discharging effect from any debt (schuldbefreiende Wirkung) does not apply to the transferee.

"Qualified Investor" means an individual, partnership, corporation, limited liability company, trust or other entity ("Person") of good reputation and satisfying integrity and creditworthiness, which is not engaged in activities which are not in keeping with the stated ethical standards or requirements of the AXA Group and which has the necessary knowledge, experience and means to understand the risks inherent to transactions based on shares, loans and other financial instruments. A Person shall be deemed to be a Qualified Investor if it or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is an institutional investor (including, without limitation, insurance companies, pension funds and public bodies). A Person shall be deemed not to be a Qualified Investor if such Person or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is a national of a non-cooperative country or territory (NCCTs) listed by the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF or GAFI), as such list is amended from time to time. "AXA Group" means (i) AXA, a société anonyme organised under the laws of the Republic of France having its registered office at 25, avenue Matignon, 75008 Paris, registered with the Registry of Commerce and Companies of Paris under the number 572 093 920, (ii) AXA Assurances IARD Mutuelle and AXA Assurance Vie Mutuelle as long as these entities will retain their mutual status and (iii) all companies or legal entities that are Affiliates of/or otherwise, directly or indirectly, controlled by AXA, AXA Assurances IARD Mutuelle or AXA Assurance Vie Mutuelle; the term "controlled" having the meaning ascribed to it by article L. 233-3 of the French Commercial Code.

8. The manager.

8.1 The Company will be managed by DV IV General Partner S.A. in its capacity as sole Unlimited Shareholder or "actionnaire commandité" (the "Manager").

8.2 The Manager has the power to take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to a Shareholders' Meeting.

8.3 A Manager may be removed from office at any time for any reason by a Shareholders' Meeting adopted in the same manner as is provided for by Luxembourg Law and these Articles for the amendment of the Articles. If following the removal of the Manager from office, there is no other Manager, then the Manager must be immediately replaced by a new Manager who must be an Unlimited Shareholder by Shareholders Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. The Manager to be removed will not have any veto right in its capacity as Unlimited Shareholder relating to its removal and/or replacement. A removal of a Manager will not terminate the Company.

8.4 In the event of the death, legal incapacity or inability to act of the Manager, the Company will not terminate and the Auditor may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until a Shareholders' Meeting is held. Any administrator will convene a Shareholders' Meeting in accordance with the Articles within fifteen days of his appointment. An administrator will be liable only for the performance of his mandate.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

9.1 the Manager, acting by the signature of any legal representative or representatives;

9.2 the sole signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Articles 10.1 or 10.4 to the extent such a power has been delegated to him.

10. Delegation of powers.

10.1 The day to day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated by the Manager to one or more agents (each a "Daily Manager"), acting alone or jointly.

10.2 A Daily Manager need not be a Shareholder.

10.3 The appointment and removal, powers, duties and emoluments of the Daily Manager will be determined by the Manager except that the first Daily Manager or Managers may, but need not, be appointed and his or their powers, duties and emoluments determined by a Shareholders' Meeting.

10.4 The Manager may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.5 No powers will be delegated by the Manager to any Limited Shareholder and no Limited Shareholder may represent the Company.

11. Liability of the shareholders.

11.1 The Unlimited Shareholder will be liable with the Company (solidairement responsable) for the liabilities of the Company to the extent required by Luxembourg Law, including article 102 of the 1915 Law.

11.2 The Limited Shareholders shall not act on behalf of the Company other than by exercising their rights as shareholders in general meetings of the Company and shall only be liable to pay to the Company the par value, and any issue premium payable, on the Shares they respectively hold in the Company (to the extent not already paid).

12. Shareholders' resolutions.

12.1 The Shareholders' Meeting shall have such powers as are vested in it pursuant to these Articles or the Laws, and shall not have any powers reserved to the Manager the Law. As envisaged by Article 111 of the 1915 Law, the Shareholders' Meeting shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles only with the agreement of the Manager (subject as provided in Article 8.3).

12.2 Where the Company has only one Shareholder:

12.2.1 he shall exercise the powers related to the Shareholders' Meeting;

12.2.2 his decisions shall be taken by resolution in writing and shall be recorded in a minutes register held at the Registered Office.

12.3 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

12.4 Subject as provided by the 1915 Law and Articles 12.5, 12.6 and 16, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

12.5 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

12.6

12.6.1 An extraordinary Shareholders' Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless (a) at least one half of the Shares are represented and (b) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the Company.

12.6.2 If the first of the conditions in Article 12.6.1 is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. That convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the Shares represented.

12.6.3 At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

12.7 A Shareholders' Meeting may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

12.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

12.9 Each Shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a Shareholders' Meeting. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the Shareholders' Meeting to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

12.10 The Shareholders are entitled to participate in a Shareholders' Meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

12.11 The Manager shall have the powers and obligations to adjourn a Shareholders' Meeting as set out in the 1915 Law.

12.12 The annual Shareholders' Meeting of the Company will be held on the first Tuesday of June of each year at 4:30 p.m in each year in the City of Luxembourg.

12.13 The Board of Managers and the Statutory Auditors may convene a Shareholders' Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing with an indication of the agenda.

12.14 Convening notices for every Shareholders' Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

12.15 One or more of the Shareholders who together hold at least ten percent of the subscribed capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any Shareholders' Meeting. Such a request shall be sent to the Registered Office by registered mail, at least five days prior to the meeting.

13. Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) (the "Auditors").

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).

15. Adoption of financial statements.

15.1 As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn up in accordance with the 1915 Law in respect of the preceding financial year.

15.2 Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Company may by Shareholders' Resolution declare dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

16.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and these Articles, the Manager may pay interim dividends to Shareholders pro rata the number of Shares held by them.

17. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by a Shareholders' Meeting by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with Luxembourg Law.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the words "include" or "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

18.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares as follows:

AXA Krankenversicherung AG	15,500 Limited Shares
AXA Lebensversicherung AG	15,500 Limited Shares
DV IV General Partner S.A.	1 Unlimited Share
Total:	31,001 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

First extraordinary general meeting of the shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to article 12 of the Articles, have immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following has been appointed as certified auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the shareholders to be held in 2020: Mazars Luxembourg, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159962.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder have signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

DV IV General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B195358;

AXA Krankenversicherung AG, une Aktiengesellschaft (société anonyme) régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Colonia-Allee 10-20, 51067 Köln, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Cologne sous le numéro HRB 1012;

AXA Lebensversicherung AG, une Aktiengesellschaft (société anonyme) régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Colonia-Allee 10-20, 51067 Köln, Allemagne, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Cologne sous le numéro HRB 271,

représentées par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de procurations signées sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. désignées ci-après comme les "Actionnaires",

Lesquelles comparantes, agissant en leur qualité d'Actionnaires, ont requis le notaire de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société en commandite par actions (la "Société ") comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de Development Venture IV German Feeder S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit dans la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Gérant Commandité comme défini dans l'Article 8.1;

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même commune ou non) par une résolution des actionnaires de la Société (une "Résolution des Actionnaires") passée conformément aux présents Statuts et aux lois telles que modifiées de temps en temps du Grand-Duché de Luxembourg incluant la Loi de 1915 ("Loi de Luxembourg").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Commandité.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, les deux au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. L'unique objet de la Société est l'investissement par le biais de participations dans des entreprises non cotées, des instruments de capitaux, des créances subordonnées, des prêts participatifs ou d'autres instruments de finance de société et l'administration, la gérance, le contrôle et la vente de ces instruments conformément avec sa stratégie d'investissement (voir le dernier paragraphe de cet Article). La Société peut détenir de l'argent, des dépôts bancaires et d'autres actifs pour des besoins de liquidité et peut faire partie d'arrangements de couverture afin de se couvrir contre des risques de taux d'intérêts ou des risques de fluctuation de devises. La Société peut encourir des effets de levier jusqu'à 10% de ses engagements non utilisés.

La Société peut conclure tous accords, incluant, mais ne se limitant pas à des accords de partenariat, des contrats de prise ferme, des contrats de marketing, des contrats de gérance, des contrats de conseil, des contrats d'administration et tous autres contrats de prêt, des contrats pour services et des contrats de vente en relation avec son objet social.

En complément de ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes transactions qui sont nécessaires ou utiles pour remplir son objet social ainsi que toutes transactions directement ou indirectement en relation avec les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter la réalisation de son objet social dans tous les domaines décrits ci-dessus.

La Société peut aussi prêter assistance, soit par le biais de prêts, de garanties ou autre à ses affiliés.

La Société n'entrera pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une autorisation d'établissement en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation formelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

La Société s'engage vis-à-vis de ses Actionnaires d'investir au moins 85% de ses actifs dans les Actions de Catégorie B (de n'importe quelle série) émises par, des prêts d'intérêt variable accordés à Development Venture IV S.C.A., qui est une société en commandite par actions constituée conformément avec et gouvernée par les lois luxembourgeoises et qui est qualifiée de fonds d'investissement alternatif (FIA) selon la définition de la Directive AIFM.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est de trente-et-un mille Euro et un Euro (31.001,- EUR) divisé en une (1) action de commandité avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) (l'"Action de Commandité") détenue par l'actionnaire commandité et trente-et-un mille (31.000) actions de commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune (les "Actions de Commanditaire") détenues par l'actionnaire commanditaire

5.1.1 "Actions" signifie l'Action de Commandité et les Actions de Commanditaires et "Action" devra s'interpréter en conséquence;

5.1.2 "Actionnaires" signifie les détenteurs à un moment donné d'Actions et "Actionnaire" devra s'interpréter en conséquence;

5.1.3 "Actionnaire Commandité" signifie le détenteur à un moment donné de l'Action de Commandité;

5.1.4 "Actionnaires Commanditaires" signifie le détenteur à un moment donné des Actions de Commanditaire et "Actionnaire Commanditaire" devra s'interpréter en conséquence.

5.2

5.2.1 Le capital social autorisé, mais non émis et non souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est de soixante-quinze millions d'Euro (75.000.000,- EUR).

5.2.2 Le Gérant Commandité est autorisé à émettre des Actions de Commanditaire ("Actions Emises du Gérant Commandité") jusqu'à la limite du Capital Autorisé de temps en temps de la manière suivante:

(a) l'autorisation ci-dessus expirera cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société à condition que une période ou des périodes d'autorisation supplémentaires suivant cette période peuvent être approuvés par une Résolution des Actionnaires dans la mesure autorisée par la Loi de 1915;

(b) le Gérant Commandité peut limiter ou annuler les droits préférentiels des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises du Gérant Commandité et peut émettre les Actions Emises du Gérant Commandité à ces personnes et à ce prix avec ou sans prime d'émission et les libérer par un apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de dettes ou de capitalisation de réserves ou de toute autre manière que le Gérant Commandité peut déterminer, soumis à la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant Commandité est autorisé à:

(a) entreprendre tout ce qui est nécessaire ou souhaitable pour modifier cet Article 5 afin de refléter et d'enregistrer tout changement du capital d'Action émise réalisée conformément à l'Article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi Luxembourgeoise;

(c) déléguer à tout personne les tâches d'acceptation de souscriptions et de recevoir les paiements pour toutes Actions Emises de Gérant Commandité et acter toute émission d'Actions Emises de Gérant Commandité devant un notaire.

5.3 Les Actions sont sous forme nominatives.

5.4 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime payée sur toute Action doit être transférée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Gérant Commandité conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.5 La Société peut, sans limitation, accepter des actions ou tous autres apports sans émettre d'Actions ou d'autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le Gérant Commandité conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, cette décision peut, mais n'a pas besoin, d'allouer tout montant contribué à un contributeur.

5.6 Toutes les Actions ont des droits équivalents.

5.7 Sans préjudice à l'Article 5.2, le capital social souscrit peut être augmenté par une Résolution des Actionnaires adopté conformément avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

5.8 La Société peut acquérir ses Actions ou réduire son capital social souscrit tel qu'il est prévu dans la Loi de 1915. Aucun détenteur d'actions de commanditaire n'est en droit ou doit prendre toute action qui impliquerait le rachat de ses actions de commanditaire par la Société.

5.9 Si toutes Actions émises au terme ne sont pas entièrement libérées à l'émission, alors le paiement du solde dû sera fait à ce moment et à certaines conditions que le Gérant Commandité peut déterminé à condition que toutes ces Actions soient traitées de manière équivalente.

6. Indivisibilité des actions.

6.1 Chaque Action est indivisible.

6.2 Une Action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Action informe à la Société par écrit qui est à considérer comme leur représentant; la Société traitera avec ce représentant comme si il était l'Actionnaire unique pour ce qui est de cette Action incluant pour les besoins de vote, dividende et d'autres droits de paiement.

7. Transfert d'actions.

7.1 Les Actions seront librement cessibles conformément à la Loi 1915, à condition que tout transfert de l'Action de Commandité se conforme à l'Article 7.2.

7.2 Selon les dispositions de l'Article 7.3 ci-dessous, toute cession de l'Action de Commandité est soumise à l'adoption de Résolutions des Actionnaires:

7.2.1 approuvant la cession; et

7.2.2 modifiant l'Article 8.1 afin de refléter le remplacement du Gérant Commandité en tant que cédant des Actions de Commandité par le cessionnaire.

7.3 Les investisseurs allemands qui sont directement ou indirectement soumis aux dispositions de l'Acte de Supervision des Assurances Allemand (Versicherungsaufsichtsgesetz - "VAG") et allouent les investissements de leurs actifs restreints (gebundenes Vermögen) ("Investisseurs Spécifiques Allemands") peuvent vendre, transférer, échanger ou autrement disposer de leurs Intérêts, selon le cas, sans le consentement des autres Actionnaires (c.à.d. l'Associé Commanditaire ou le General Partner) à toute société d'assurance, compagnie d'assurance sociale, tout fond de pension, tout FIA (tel que défini dans l'AIFMD), toute fondation et/ou institution de crédit (banque) à condition que:

- ce transfert ait lieu dans l'Espace Economique Européen;
- le cédant proposé est un Investisseur Qualifié (comme défini ci-dessous) et n'est pas localisé dans un pays listé par le GAFI;
- cette cession ne devrait pas (sans limitation);
 - (i) empêcher la Société d'être liquidée;
 - (ii) rompre tout terme des Statuts, selon le cas;
 - (iii) violer la conformation avec toutes lois applicables;
 - (iv) résulter en une violation de loi par la Société ou l'un des Actionnaires;
 - (v) avoir pour conséquence que le cédant proposé soit incapable de remplir ses obligations ci-dessous en respect de ses engagements; ou

(vi) résulter dans une détérioration du crédit de la Société, et

- si l'investissement est alloué à son compte de prime d'émission (Sicherungsvermögen), le mandataire nommé pour les actifs restreints (ou son représentant) a accordé l'accord écrit préalable selon le Sec. 70 VAG. Le General Partner donnera instruction au registre d'enregistrer cette approbation requise (Treuhändersperrvermerk) dans le registre des associés pour ce qui est de chaque Investisseur Spécifique Allemand. Après le transfert d'Actions par un Investisseur Spécifique Allemand, toute dette restante pour des montants en suspens par l'Investisseur Spécifique Allemand est exclue (pas de responsabilité solidaire (gesamtschuldnerische Haftung) de l'Investisseur Spécifique Allemand) et est transférée au cédant. De telles obligations peuvent être transférées de l'Investisseur Spécifique Allemand au cédant avec un effet déchargeant de toute dette (schuldbefreiende Wirkung). Afin d'éviter tout doute, l'effet déchargeant de toute dette (schuldbefreiende Wirkung) ne s'applique pas au cédant.

"Investisseur Qualifié" signifie un individu, un partenariat, une société, une société à responsabilité limitée, un trust ou une autre entité ("Personne") de bonne réputation et satisfaisant intégrité et solvabilité, qui n'est pas engagée dans des activités qui ne correspondent pas avec les standards d'éthique établis ou exigences du Groupe AXA et qui a le savoir, l'expérience nécessaire et peut comprendre les risques inhérents aux transactions basées sur des actions, des prêts et d'autres instruments financiers. Une Personne sera considérée être un Investisseur Qualifié si elle ou l'entité contrôlant plus cinquante pour cent (50 %) de son capital social est un investisseur institutionnel (incluant, sans limitation, les compagnies d'assurance, les fonds de pension et les organismes publics). Une Personne sera considérée comme n'étant pas un Investisseur Qualifié si cette Personne ou l'entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50 %) de son capital social est un ressortissant d'un pays où territoire non coopératif (NCCTs) listé par Le Groupe d'Action Financière (FATF ou GAFI), comme cette liste est modifiée de temps en temps. "Groupe AXA" signifie (i) AXA, une société anonyme organisée selon les lois de la République de France ayant son siège social au 25, avenue Matignon, 75008 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 093 920, (ii) AXA Assurances IARD Mutuelle et AXA Assurance Vie Mutuelle aussi longtemps que ces entités garderont leur statuts de mutuelle et (iii) toutes les sociétés ou entités juridiques qui sont des Affiliés et/ou autrement, directement ou indirectement, contrôlées par AXA, AXA Assurance IARD Mutuelle ou AXA Assurance Vie Mutuelle, le terme "contrôlé" ayant la signification décrite dans l'article L. 233-3 du Code Commercial français.

8. Le gérant commandité.

8.1 La Société sera gérée par DV IV General Partner S.A., en sa qualité d'unique Actionnaire Commandité (le "Gérant Commandité").

8.2 Le Gérant Commandité a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'un des objets de la Société, à l'exception de ceux réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 Un Gérant Commandité peut être révoqué de ses fonctions à tout moment pour n'importe quelle raison par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée de la même manière que celle prévue par la Loi Luxembour-

geoise et ces Statuts pour la modification des Statuts. Si suite à la révocation de Gérant Commandité de ses fonctions, il n'y a pas d'autre Gérant Commandité, alors le Gérant Commandité doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant Commandité qui doit être un Actionnaire Commandité par une Résolution des Actionnaires adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et ces Statuts. Le Gérant Commandité devant être révoqué n'aura aucun droit de veto en sa qualité d'Actionnaire Commandité en lien avec sa révocation et/ou remplacement La révocation d'un Gérant Commandité ne mettra pas la fin à Société.

8.4 En cas de décès, incapacité juridique ou inaptitude d'agir du Gérant Commandité, il ne sera pas mis fin à la Société et le Conseil de Surveillance peut nommer un administrateur, qui peut mais ne doit pas être un Actionnaire, qui adoptera les mesures urgentes et les mesures relatives à l'administration ordinaire jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue. Tout administrateur peut convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux Statuts endéans les quinze jours de sa nomination. Un administrateur sera responsable uniquement pour l'accomplissement de son mandat.

9. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

9.1 le Gérant Commandité, agissant par la signature de tout représentant ou représentants légaux;

9.2 la signature unique de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément aux Articles 10.1 ou 10.4 dans la mesure où un tel pouvoir lui a été délégué.

10. Délégation de pouvoirs.

10.1 La gestion journalière des activités de la Société et le pouvoir de représenter la Société à l'égard de ceci peut être délégué par le Gérant Commandité à un ou plusieurs agents (chacun un "Délégué à la Gestion Journalière"), agissant seul ou conjointement.

10.2 Le Délégué à la Gestion Journalière peut ne pas être un Actionnaire.

10.3 La nomination et la révocation, les pouvoirs, devoirs et rémunérations du Délégué à la Gestion Journalière seront déterminés par le Gérant Commandité excepté que le premier Délégué ou Délégués à la Gestion Journalière peut, mais pas nécessairement, être nommés et ses ou leurs pouvoirs, devoirs et rémunérations déterminés par une Assemblée Générale des Actionnaires.

10.4 Le Gérant Commandité peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et peut retirer tout mandat et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tel mandataire ainsi que sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.

10.5 Aucun pouvoir ne pourra être délégué par le Gérant Commandité à tout Actionnaire Commanditaire et aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

11. Responsabilité des actionnaires.

11.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable avec la Société pour les passifs de la Société dans la mesure requise par la Loi Luxembourgeoise, y compris l'article 102 de la Loi de 1915.

11.2 Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société autre qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires dans des assemblées générales de la Société et ne seront redevables de payer à la Société que la valeur nominale et toute prime d'émission payées sur les Actions qu'ils détiennent respectivement dans la Société (dans la mesure non encore payée).

12. Résolutions des actionnaires.

12.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs qui lui sont dévolus par ces Statuts ou les Lois, et n'aura aucun pouvoir réservé au Gérant Commandité par la Loi de 1915. Comme prévu par l'Article 111 de la Loi 1915, l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra adopter et ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Articles uniquement avec l'accord du Gérant Commandité (sous réserve de ce qui est prévu à l'Article 8.3).

12.2 Lorsque la Société a seulement un Actionnaire:

12.2.1 il exercera les pouvoirs relatifs à l'Assemblée Générale des Actionnaires;

12.2.2 ses décisions seront prises par résolution écrite et devront être enregistrée dans un registre des procès-verbaux détenu au Siège Social.

12.3 Chaque Actionnaire a droit à un vote pour chaque Action dont il est le détenteur.

12.4 Sous réserve de la Loi 1915 et des Articles 12.5, 12.6 et 16, les Résolutions des Actionnaires ne sont valables que si elles sont adoptées par une majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre d'Actions représentées.

12.5 Les Actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Actionnaires à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Actionnaires.

12.6

12.6.1 Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si (a) au moins la moitié des Actions est représentée et (b) l'ordre du jour

indique les modifications proposées aux Statuts et, lorsqu'applicable, le texte de ces modifications relatif à l'objet social ou la forme de la Société.

12.6.2 Si la première des conditions de l'Article

12.6.1 n'est pas satisfaite, une seconde assemblée peut être convoquée comme décrit dans les Statuts ou la Loi de 1915. Cette convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion d'Actions représentées.

12.6.3 Aux deux assemblées générales, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être adoptées par au minimum deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne devront pas inclure les votes attachés aux Actions à l'égard de l'Actionnaire qui n'a pas pris part au vote ou qui s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou invalide.

12.7 Une Assemblée Générale des Actionnaires peut valablement délibérer et prendre des décisions sans se conformer à toute ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Actionnaires ont renoncé auxdites exigences et formalités de convocation soit par écrit, soit lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires concernée en personne ou par le biais d'un représentant autorisé.

12.8 Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale d'Actionnaires par la nomination par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen similaire) d'un mandataire, qui peut ne pas être Actionnaire.

12.9 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de formulaires de votes comme indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, et pour chaque proposition trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, ou contre ou encore de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne contiennent pas les mentions en faveur de, contre la résolution ou abstention seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours calendaires avant l'Assemblée Générale des Actionnaires pour lesquels ils sont émis et qui sont conformes aux exigences mentionnées sur la convocation.

12.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer aux Assemblées Générales des Actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des conditions de majorité et de vote. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques qui assurent une participation effective aux assemblées pendant lesquelles les délibérations doivent être continues sans interruption.

12.11 Le Gérant Commandité a les pouvoirs et obligations d'ajourner une Assemblée Générale comme prévu par la Loi de 1915.

12.12 L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société est tenue le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 4 heures 30 dans la ville de Luxembourg.

12.13 Le Gérant Commandité et les Réviseurs d'Entreprises Agréés, comme défini dans l'Article 13, peuvent convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires. Ils seront obligés de la convoquer pour qu'elle soit tenue endéans une période d'un mois si les Actionnaires représentant un dixième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

12.14 Les convocations pour chaque Assemblée Générale des Actionnaires devront contenir l'ordre du jour et doivent prendre la forme d'annonces publiées deux fois dans un intervalle minimum de huit jours et huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Les convocations devront être envoyées par courrier huit jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires ayant des actions nominatives, mais il n'est pas requis de prouver que cette formalité a été accomplie. Lorsque les Actions sont nominatives, les convocations peuvent seulement être faites par lettres recommandées.

12.15 Un ou plusieurs Actionnaires qui détiennent ensemble au minimum dix pour cent du capital social souscrit peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour. Une telle demande devra être envoyée au Siège Social par lettre recommandée, cinq jours au moins avant l'assemblée générale.

13. Réviseur d'entreprises agréé. Les activités de la Société et sa situation financière, incluant plus particulièrement ses livres comptables et comptes, doivent être supervisés par un ou des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) (les "Réviseur(s) d'entreprise(s) agréé(s)").

14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).

15. Adoption des états financiers.

15.1 Dès qu'il est raisonnablement faisable après la fin de l'exercice comptable, le Gérant Commandité fournira aux Actionnaires une copie des états financiers audités établis conformément à la Loi de 1915 pour ce qui est de l'exercice comptable précédent.

15.2 Ces états financiers seront soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires examinera et, si cela convient, adoptera l'exercice comptable.

16. Distribution sur actions.

16.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale atteint un dixième du capital nominal de la Société.

16.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par une Résolution des Actionnaires déclarer des dividendes aux Actionnaires au prorata du nombre d'Actions détenues par eux.

16.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, le Gérant Commandité peut payer des dividendes intérimaires aux Actionnaires au pro rata du nombre d'Actions détenues par eux.

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Actionnaires par une résolution prise en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts et conformément à la Loi Luxembourgeoise.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents statuts:

18.1.1 une référence à:

- (a) un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (sauf autrement requis par le contexte) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint-venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

18.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

18.1.3 les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

18.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, les parties susnommées ont souscrit aux actions comme suit:

AXA Krankenversicherung AG	15,500 Actions de Commanditaire
AXA Lebensversicherung AG	15,500 Actions de Commanditaire
DV IV General Partner S.A.	1 Action de Commandité
Total:	31,001 actions

Toutes ces actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille et un Euro (31.001,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire établissant le présent acte déclare que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi de 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, de toute nature, qui incombent à la Société ou qui est mis à sa charge en relation avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société conformément à l'Article 12 des Statuts, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
2. A été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2020: Mazars Luxembourg, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B159962.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été établi à Redange-sur-Attert au jour nommé au début de ce document.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états civils et domiciles, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 1^{er} juin 2015. Relation: DAC/2015/8999. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015083865/676.

(150096463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Medway Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.221.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of June

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180314,

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Medway Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 184221 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on January 9, 2014 by and before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 837 on April 2, 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides and resolves:

That BRE/Management 7 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, avenue Monterey, L- 2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 180304 is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the "Liquidator").

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Shareholder, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator shall have the power to pay any classes of creditors in full and to make any compromise or arrangement with creditors or persons claiming to be creditors, or having or alleging themselves to have any claim present or future, certain or contingent, ascertained or sounding only in damages against the Company, or whereby the Company may be rendered liable.

That the Liquidator shall have the power to request from the Sole Shareholder or any other debtors that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to pay any sums owed to creditors, when those sums have not been paid.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents, to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those one provided by the article 145 of the Law.

As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

The Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That it may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers that it determines and for the period that it will fix.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Shareholder, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the Company's sole manager for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq juin,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BRE/Europe 7NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180314,

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4701 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Medway Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quinze mille livres sterling (15.000 GBP), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 184221 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 9 Janvier 2014 par Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 le 2 Avril 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

Que BRE/Management 7 S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180304 est nommée en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer intégralement toutes les classes de créanciers et de procéder à tout compromis ou arrangement avec des créanciers ou des personnes déclarant être créancières, ou ayant ou alléguant avoir une créance présente ou future, certaine ou éventuelle, établie ou probable, de dommages et intérêts contre la Société, ou par laquelle la Société peut être tenue responsable.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à l'Associé Unique ou à d'autres débiteurs qu'il paie les sommes qu'il s'engage à verser ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de payer les sommes dues aux créanciers lorsque ces sommes n'ont pas été payées.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre tous les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de terminer tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui, afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi.

En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Qu'il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Que le Liquidateur suggérera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: EAC/2015/13040. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015089029/172.

(150101592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Erre Tre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.549.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083937/9.

(150096485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Aquilon S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015086912/10.

(150099848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Mangue S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 195.792.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of June

Before the undersigned, Jacques KESSELER, notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mangue S.A., S.P.F., a Luxembourg société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195792 (the Company).

The Company has been migrated from the British Virgin Islands on December 23, 2014, pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial). The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 15 May 2015 pursuant to a deed drawn up by the instrumenting notary, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was opened 4 p.m. and chaired by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange.

The chairman appoints as secretary Marisa GOMES, private employee, professionally residing in Pétange.

The Meeting elects as scrutineer Marisa GOMES, private employee, professionally residing in Pétange.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list (the Attendance List) signed by the shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary. This Attendance List and the powers of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented. The shareholders hereby acknowledge to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance, and consequently waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices and the preferential subscription rights;

2. Increase of the Company's share capital by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) to raise it from its present amount of one hundred thousand one hundred eleven United States Dollars and fifty cents (USD 100,111.50), represented by one million one thousand one hundred fifteen (1,001,115) shares, having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each, to one hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollars and fifty cents (USD 150,111.50), by the issue of five hundred thousand (500,000) new shares in the Company having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and with the same rights and obligations as the existing shares, all in registered form;

3. Subscription for the new shares to be issued and payment of the share capital increase specified in item 2. here above by contributions in cash and allocation of the surplus to the share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Granting of power and authority in order to amend the Company's register of registered shares further to the share capital increase; and

6. Any other business.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being present or represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The Meeting further resolves to waive the shareholders' preferential rights.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital with immediate effect by an amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) to raise it from its present amount of one hundred thousand one hundred eleven United States Dollars and fifty cents (USD 100,111.50), represented by one million one thousand one hundred fifteen (1,001,115) shares, having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each, to one hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollars and fifty cents (USD 150,111.50), by the issue of five hundred thousand (500,000) new shares in the Company having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and with the same rights and obligations as the existing shares, all in registered form (the New Shares).

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1. José Carlos Reis de Magalhães Neto, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo-SP, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for one hundred seventy-nine thousand eight hundred twenty-one (179,821) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of seventeen thousand nine hundred eighty-two United States Dollars and ten cents (USD 17,982.10) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

2. Eduardo Silveira Mufarej, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo-SP, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for one hundred eighteen thousand forty-one (118,041) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of eleven thousand eight hundred and four United States Dollars and ten cents (USD 11,804.10) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

3. Pedro de Andrade Faria, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo- SP, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for one hundred thirty-two thousand seven hundred fifty (132,750) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirteen thousand two hundred seventy-five United States Dollars (USD 13,275) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

4. Fernando Shayer, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for thirty-seven thousand four hundred twenty-one (37,421) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three thousand seven hundred forty-two United States Dollars and ten cents (USD 3,742.10) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

5. Marcelo Guimarães Lopo Lima, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for sixteen thousand one hundred thirty-six (16,136) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand six hundred thirteen United States Dollars and sixty cents (USD 1,613.60) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

6. José Alexandre Carneiro Borges, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for six thousand four hundred forty-five (6,445) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred forty-four United States Dollars and fifty cents (USD 644.50) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

7. Miguel Gomes Ferreira, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for nine hundred fifty-six (956) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of ninety-five United States Dollars and sixty cents (USD 95.60) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

8. Rodrigo Reghini Vieira, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for two thousand five hundred sixty-three (2,563) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred fifty-six United States Dollars and thirty cents (USD 256.30) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

9. Philip Vincent Reade, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for one thousand one hundred eighty-one (1,181) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred eighteen United States Dollars and ten cents (USD 118.10) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

10. Antonio Augusto Torres de Bastos Filho, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for three thousand nine hundred twenty-two (3,922) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred ninety-two United States Dollars and twenty cents (USD 392.20) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

11. Thomaz Biaggio Malavazzi, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, here annexed, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for four hundred fifteen (415) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of forty-one United States Dollars and fifty cents (USD 41.50) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

12. Leonardo Almeida Byrro, with commercial address at Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, subscribes for three hundred forty-nine (349) New Shares having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each and fully pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four United States Dollars and ninety cents (USD 34.90) to be entirely allocated to the Company's share capital account.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The aggregate amount of the contributions, i.e. fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles as follows to reflect the above resolutions:

“ **5.1.** The share capital is set one hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollars and fifty cents (USD 150,111.50), represented by one million five hundred and one thousand one hundred fifteen (1,501,115) shares in registered form, having a nominal value of ten United States Dollar cents (USD 0.10) each.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant power and authority to any director of the Company, with full power of substitution, each acting individually, to amend the Company’s register of registered shares in order to take into account the share capital increase.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Meeting’s officers, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Pétange, on the day stated above.

The document having been read to the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le cinq juin.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de Mangue S.A., S.P.F., une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195792 (la Société).

La Société a été migrée des Îles vierges britanniques le 23 décembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, acte qui n’est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 mai 2015, par devant le notaire instrumentant, acte qui n’est pas encore publié au Mémorial.

L’Assemblée est ouverte à 16heures et présidée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président nomme comme secrétaire Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L’Assemblée nomme comme scrutateur Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le bureau de l’Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d’acter que:

I. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence (la Liste de Présence) signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l’Assemblée et le notaire. Ladite Liste de Présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte.

II. Qu’il appert de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Les actionnaires reconnaissent être pleinement au courant de l’ordre du jour de l’Assemblée qui leur a été communiqué à l’avance et renoncent en conséquence aux formalités de convocation. L’Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de son ordre du jour.

III. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation et aux droits préférentiels de souscription;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) afin de le porter de son montant actuel de cent mille cent onze dollars américains et cinquante centimes (USD 100.111,50), représenté par un million mille cent quinze (1.001.115) actions, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, à cent cinquante mille cent onze dollars américains et cinquante centimes (USD 150.111,50), par l’émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions dans la Société ayant une valeur nominale de

dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes sous forme nominative;

3. Souscription aux nouvelles actions et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 2. ci-dessus par des apports en numéraire et imputation du surplus au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Délégation de pouvoir pour la mise à jour du registre des actions nominatives de la Société suite à l'augmentation de capital; et

6. Divers.

IV. L'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance. L'Assemblée décide également de renoncer aux droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social avec effet immédiat d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) afin de le porter de son montant actuel de cent mille cent onze dollars américains et cinquante centimes (USD 100.111,50), représenté par un million mille cent quinze (1.001.115) actions, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune, à cent cinquante mille cent onze dollars américains et cinquante centimes (USD 150.111,50), par l'émission de cinq cent mille (500.000) nouvelles actions dans la Société ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, toutes sous forme nominative (les Actions Nouvelles).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et de prendre acte de la souscription et de l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

1. José Carlos Reis de Magalhães Neto, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo- SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à cent soixante-dix-neuf mille huit cent vingt-et-une (179.821) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-sept mille neuf cent quatrevingt- deux dollars américains et dix centimes (USD 17.982,10) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

2. Eduardo Silveira Mufarej, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à cent dix-huit mille quarante-et-une (118.041) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de onze mille huit cent quatre dollars américains et dix centimes (USD 11.804,10) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

3. Pedro de Andrade Faria, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23rd floor, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à cent trente-deux mille sept cent cinquante (132.750) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de treize mille deux cent soixante-quinze dollars américains (USD 13.275) sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

4. Fernando Shayer, avec adresse commerciale à Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à trente-sept mille quatre cent vingt-et-une (37.421) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille sept cent quatre-deux dollars américains et dix centimes (USD 3.742,10) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

5. Marcelo Guimarães Lopo Lima, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23^o andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à seize mille cent trente-six (16.136) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant

total de mille six cent treize dollars américains et soixante centimes (USD 1.613,60) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

6. José Alexandre Carneiro Borges, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à six mille quatre cent quarante-cinq (6.445) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de six cent quarante-quatre dollars américains et cinquante centimes (USD 644,50) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

7. Miguel Gomes Ferreira, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à neuf cent cinquante-six (956) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-quinze dollars américains et soixante centimes (USD 95,60) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

8. Rodrigo Reghini Vieira, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à deux mille cinq cent soixante-trois (2.563) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante-six dollars américains et trente centimes (USD 256,30) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

9. Philip Vincent Reade, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à mille cent quatre-vingt-une (1.181) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de cent dix-huit dollars américains et dix centimes (USD 118,10) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

10. Antonio Augusto Torres de Bastos Filho, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quatre-vingt-douze dollars américains et vingt centimes (USD 392,20) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

11. Thomaz Biaggio Malavazzi, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à quatre cent quinze (415) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante-et-un dollars américains et cinquante centimes (USD 41,50) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

12. Leonardo Almeida Byrro, résidant à Rua Iguatemi, 151, 23° andar, São Paulo-SP, Brésil, ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à trois cent quarante-neuf (349) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune et les libère entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 34,90) qui sera entièrement allouer au compte capital social de la Société.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Le montant total de l'apport, soit cinquante mille dollars américains (USD 50.000), est à la disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts comme suit afin de refléter les résolutions qui précèdent:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille cent onze dollars américains et cinquante centimes (USD 150.111,50), représenté par un million cinq cent un mille cent quinze (1.501.115) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollar américain (USD 0,10) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à tout membre du conseil d'administration de la Société, avec plein pouvoir de substitution, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre des actions nominatives de la Société suite à l'augmentation de capital.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: EAC/2015/13042. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015089023/314.

(150101649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Euro-Silikon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 102.769.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083940/9.

(150096694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Friedhaff II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

FRIEDHAFF II S.A

Référence de publication: 2015083982/11.

(150096761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

TVN DTH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 1.400.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.161.

Par résolutions prises en date du 25 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 28 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015088524/15.

(150101148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.
